

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPAGNY EN VANOISE

SÉANCE DU MERCREDI 02 FEVRIER 2022

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Olivier SACHE, Florian SOUVY, Tony BUTHOD GARCON, Robert LEVY, Nicolas RUFFIER MONET, Olivier CHENU, Xavier BRONNER, Gérard RUFFIER LANCHE

.....
Absent excusé : Emmanuel MAEGEY , Corentin GROS, Marie MILLOT, Vincent RUFFIER DES AIMES

Secrétaire : Olivier CHENU

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, délibère sur les points suivants :

A/ Affaires Financières & Administratives :

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la démission de Robert LEVY à toutes ses responsabilités au sein du Conseil Municipal et à sa fonction en qualité de Délégué Suppléant auprès du SIGP.

PREND ACTE de l'installation de Xavier BRONNER en qualité de Délégué Suppléant auprès du SIGP.

REMERCIÉ Robert LEVY pour son engagement et sa contribution importante au sein du Conseil Municipal et du SIGP notamment pour le dossier de la taxe de séjour.

APPROUVE le règlement intérieur du personnel communal validé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, il sera présenté prochainement à tout le personnel communal.

APPROUVE le règlement du lotissement « les Maillets » issu du Permis d'Aménager et **ACTE** que le règlement inclura en plus les dispositions suivantes :

- ✓ Le recul par rapport aux limites externes est de 3m sans possibilité de construire sur cette bande,
- ✓ Le recul par rapport aux limites internes entre lots est de 3m, avec la possibilité de construire jusqu'en limite sans dépasser 3 m de hauteur par rapport au TN avant travaux, le recul par rapport à la voie interne est de 6 m de l'axe.

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du projet de réhabilitation de 3 logements communaux saisonniers vétustes sis au Presbytère et aux Services techniques.

AUTORISE M. le Maire à lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre.

PREND CONNAISSANCE de la demande de subvention de la Gaule Tarine pour le financement de la structure aquacole détruite lors des chutes de neige et afin de sauvegarder la truite de souche locale en voie de disparition et **DECIDE** de reporter la décision lors d'un prochain conseil au moment du vote du budget.

ADOpte la motion relative aux indemnisations devant être perçues par les communes pour l'année 2021 en lien avec la fermeture des remontées mécaniques durant l'hiver 2020/2021 **DECIDE** d'émettre des titres de recettes au budget communal équivalant au montant de la redevance remontées mécaniques à percevoir de la part de l'exploitant (SAP).

VALIDE, à l'exception de Tony BUTHOD GARCON qui vote contre, la convention d'occupation du domaine public avec FREE MOBILE pour l'installation d'antennes dans le clocher à Champagny le Haut. Une rectification sur la surface utilisée sera demandée à l'opérateur. M. le Maire informe les riverains de Champagny le Haut qu'ils auront la possibilité de demander un diagnostic électromagnétique avant et après l'installation des antennes.

VALIDE, à l'exception de Corentin GROS qui ne participe pas au vote, le compromis de vente avec MGM et l'accord de principe de désaffectation du domaine public. Avant toute signature, Il sera demandé à MGM de s'engager à indemniser Mme RUFFIER LANCHE Germaine, sur la perte de son chiffre d'Affaire sur ses locations saisonnières pendant la durée des travaux.

RAPPELLE que selon la loi n°2211 du 29 janvier 2021 visant à définir et à protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises, il ne pourra pas être demandé à Mme RUFFIER LANCHE Germaine la destruction de son poulailler.

INFORME de l'attribution par la Région d'une subvention supplémentaire de 15 000 € et 8 000 € pour la réfection du toit de l'Eglise et réhabilitation du monument funéraire à Champagny le Haut.

M. le Maire informe le Conseil que ces travaux ont été intégralement financés par les subventions accordées par la Région et le montant des dons collectés auprès de la Fondation du Patrimoine.

VALIDE la convention relative à la distribution des secours avec la Société d'Aménagement de la Station de la Plagne (SAP)

VALIDE la tarification des produits vendus en boutique à l'Espace Glacialis

Le Conseil Municipal,

VALIDE la convention relative à la gestion du captage du Refuge de Plaisance avec le Parc National de la Vanoise

ACCORDE une subvention annuelle au Ski Club de Champagny en Vanoise d'un montant de 39 000 € qui sera versé bimestriellement afin de régulariser au mieux leur trésorerie

Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 la municipalité a mis en place un centre de dépistage pendant les vacances de Noël qui a accueilli une impressionnante fréquentation, il sera de nouveau opérationnel pendant toutes les vacances de février.

Le Conseil Municipal,

SOLLICITE de la Région l'aide aux Communes supports de stations de ski portant un centre de dépistage Covid 19 local et temporaire.

B/ Affaires Foncières :

Le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable à la demande de droit de passage de M. Olivier CHERMETTE sur la parcelle communale n° AC823 à la Traverse afin d'accéder à sa propriété

PREND CONNAISSANCE du projet de demander à M. MABON, propriétaire de la maison situé sur la parcelle n° AC n°596 à la Place, de modifier sa façade afin de pouvoir élargir la route départementale.

PREND ACTE de la proposition d'achat de M. Stéphane DESOBRY de la salle communale à Champagny le Haut et **DECIDE** de reporter la décision après la construction de la salle polyvalente dans le futur bâtiment OPAC de la Savoie.

PREND CONNAISSANCE du recours contentieux de M. Raymond RUFFIER MONET pour le déclassement des parcelles A572 et A573 dans le cadre d'une modification du PLU et **AUTORISE** M. le Maire à ester en justice.

C/ Travaux & projets :

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du projet de TERRESENS, la construction de 38 logements à destination hôtelière. Le chantier est programmé sur 3 ans. Au printemps 2022, les travaux porteront sur le terrassement et les parois-cloutées. En 2023 il est prévu le clos couvert, gros œuvre « hors d'eau » et « hors d'air ». La livraison, quant à elle, est prévue pour Noël 2024. La commercialisation est avancée à plus de 50 % des logements.

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE de l'avant-projet de l'extension de l'Office du Tourisme et de l'escalator présenté par M. MARTINEZ, architecte de ICM ARCHITECTURES lors de la réunion du 25 janvier 2022. L'escalator sera intégré dans une zone couverte, chauffée et fermée.

D/ Information et questions diverses :

Le Conseil Municipal,

RAPPELLE que la rue principale de Champagny ne portait pas de nom. Lors de la dénomination et la numérotation des rues, le nom de rue « Ambroise Croizat » a été proposé et validé par le Conseil. Une pétition de citoyens a été reçue en Mairie sollicitant l'annulation du nom de rue « Ambroise Croizat » pour un nom de rue faisant référence à une entité locale, et ce en adéquation avec les autres noms de rues, ruelles et lieux-dits sur la Commune.

Le Conseil Municipal, a décidé de mettre en place un sondage en ligne qui a été effectué auprès des habitants de Champagny. De nombreux courriers ont été reçus, ayant essentiellement comme argument la dimension historique d'un côté et locale de l'autre.

PREND CONNAISSANCE du résultat du sondage effectué, 181 votes comptabilisés dont 65 % en faveur du nom de rue « de la Vanoise », et 30 % en faveur du nom de rue « Ambroise Croizat ».

DECIDE de suivre l'avis des citoyens et **VOTE** à l'exception de Denis TATOUD, Olivier SACHE, Robert LEVY qui votent contre, Marie MILLOT, Tony BUTHOD GARCON, Nicolas RUFFIER MONET qui s'abstiennent, le changement de nom de rue « Ambroise Croizat » en rue « de la Vanoise ».

PREND CONNAISSANCE des problèmes de ramassage d'encombrants sur Champagny le Haut. M. le Maire informe le Conseil que toute personne « empêchée » aura la possibilité d'adresser un courrier à la Communauté de Communes Val Vanoise pour programmer un ramassage d'encombrants.

INFORME de l'ouverture officielle d'une boîte mail des élus « elus@mairie-champagny.fr » afin de répondre au mieux aux attentes de la population.

REMERCIÉ Tony BUTHOD GARCON pour son investissement dans la mise en place du sondage en ligne pour la proposition de changement de nom de rue ainsi que pour la mise en place et la gestion de la nouvelle boîte mail des élus.

PREND CONNAISSANCE des travaux qui ont été effectués par les employés municipaux pour l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque ainsi que l'achat de nouveaux livres.

Le Conseil Municipal,

DESIRE souligner l'excellent travail des bénévoles qui s'occupent de la bibliothèque à l'année et **SOUHAITE** les remercier pour leur volonté d'offrir leur temps pour le développement culturel de notre station.

PREND CONNAISSANCE des problèmes de stationnement rencontrés pendant les vacances de Noël. Pour les vacances de février, il est prévu de réquisitionner les agents municipaux afin de guider les automobilistes vers les places de stationnements disponibles.

INCITE également les riverains à se déplacer à pied, afin de pouvoir garder des places disponibles.

Pour pallier le manque d'ASVP, il est prévu d'assermenter prochainement un adjoint technique, Francky REBMEISTER.

PREND CONNAISSANCE du compte rendu de la réunion du 08 décembre 2021 avec le nouveau Directeur, Xavier EUDES et la Présidente Rozenn HARS du Parc National de la Vanoise sur les points suivant :

- ✓ Alpage du Plan du Sel : étude d'un projet définitif d'installation d'un élevage de 80 cochons en lieu et place du traitement actuel du lactosérum.
- ✓ Réfection de la partie haute de la piste de la Glière : préparation d'un dossier technique qui fera l'objet d'un examen par le Conseil scientifique
- ✓ Sentier Plan des Gouilles-Laisonnay : le projet de sentier pourra faire l'objet d'une saisine pour décision sur la base du tracé projeté
- ✓ Foncier : Une discussion foncière sera engagée sur plusieurs problèmes de régularisation foncière historique (refuge de Plaisance, cabane du Laisonnay, cabane de la croix des écuries, chalet au-dessus du lac de la Glière)
- ✓ Animations scolaires : Projet de lancer un programme de plantations avec les scolaires, l'ONF et les agents du Parc

FELICITE Louna LADEVANT qui a décroché, le 29 janvier 2022, le titre de Champion du Monde de Cascade de Glace à Saas-Fee en Suisse juste devant son frère Tristan (3^{ème}). Virgile DEVIN a terminé 7^{ème}.

PREND CONNAISSANCE que des reportages sur la Tour de Glace, en lien avec ces 3 athlètes licenciés au Club FFCAM de Champagny, vont être diffusés par Stade 2 et Canal +, belle promotion pour la Station.

SOULIGNE également les bons résultats en Ski Alpin de Célia TODESCHINI et Marilou AVENEL qui ont terminées respectivement 2^{ème} et 3^{ème} d'une coupe de France de Super G dans la catégorie U16.

Fait à Champagny en Vanoise, le 08 février 2022.

Le Maire,
René RUFFIER LANCHE

